

*Une dernière fois :*

# Domaine public

*Non, le 20 octobre*

**J.A. 1000 Lausanne**

Hebdomadaire romand  
N° 290 17 octobre 1974  
Onzième année

Rédacteur responsable :  
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc  
Abonnement  
pour une année : 33 francs  
jusqu'à fin 1974 : 10 francs

Administration, rédaction :  
1002 Lausanne, case 1047  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Philippe Abravanel  
Rudolf Berner  
Jean-Pierre Bossy  
Jean-Daniel Delley  
Marc Diserens

290

# Les charmes fiscaux de la bourgeoisie

*Dans « Les riches et les super-riches »<sup>1</sup>, Ferdinand Lundberg explique comment les lois fiscales étatsuniennes, censées frapper durement les hauts revenus, leur permettent légalement une large évasion, notamment par le biais des fondations. Le vice-président Nelson Rockefeller en donne l'élégant exemple.*

*Sans atteindre à ces sommets d'astuce, le canton de Vaud, sauf erreur seul de Suisse et sans doute du monde entier, connaît une institution originale intitulée l'arrêt du taux de progression dans les impôts communaux.*

## Comment tourner la Constitution

Comme chacun sait, l'impôt direct sur le revenu touche en Suisse tous les revenus dès un certain plancher, qu'ils proviennent du travail à la sueur du front, de l'héritage de papa, de droits de licences sur un brevet découvert par un autre, de commissions, pots-de-vin, etc... C'est déjà favoriser la fortune en comparaison du travail (la compensation par l'impôt sur la fortune est peu sensible quoi qu'on en dise).

La constitution vaudoise, comme celle des autres pays civilisés, prévoit une augmentation du taux d'imposition. Ainsi celui qui déclare un revenu annuel imposable de 6200 francs est imposé à raison de 2 %, savoir 124 francs au taux de base 100 (en réalité le coefficient cantonal est de 129, d'où un impôt de 159,9 francs).

On sait aussi que les impôts perçus par les communes vaudoises pour couvrir leurs charges représentent un coefficient de l'impôt cantonal de base<sup>2</sup>. Certaines communes (six encore), ne prélèvent pas d'impôt. D'autres demandent Fr. 0.70 par franc de base, d'autres 1 fr., Lausanne 1 fr. 10 et cela va jusqu'à 170 (communes de Prahins, Gossens, Chesalles-sur-Oron).

Or la loi vaudoise sur les impôts cantonaux autorise les communes à arrêter leur taux de progression avant le maximum légal. Ainsi, telle commune de la Côte stoppe à 4 % le taux de l'imposition communale. Cela signifie que M. Tour-de-taille, qui est imposé sur un revenu de 200 000 francs par an, est soumis à l'Etat à un coefficient de base 11,7, soit 15,09 %, mais dans sa commune à 4 % comme s'il gagnait 13 400 francs par an<sup>3</sup>. Partant, l'impôt de cette commune est en réalité proportionnel (dès un revenu de 13 400 fr.) et non pas progressif, ce qui viole la Constitution. Pourquoi n'y a-t-il jamais eu de recours de droit public au Tribunal fédéral contre cette situation illicite et choquante ? Parce que le droit fiscal est très compliqué et qu'un rideau de fumée est tiré sur ce genre de scories, digne des privilèges de l'ancien régime. Il y en a d'autres à dénoncer.

## Effets d'une gueuserie

Il n'est pas facile, pour le contribuable peu informé, de déceler l'injustice qui se dissimule derrière cet artifice légal sous l'enseigne de l'autonomie communale. Et pourtant elle est de taille :

1. Le contribuable aisé domicilié dans l'une des 125 communes vaudoises (sur 385) qui prévoient l'arrêt du taux de progression, paie l'impôt communal au coefficient du gagne-petit. Il épargne ainsi des sommes considérables qui par là-même obligent les gens modestes à alimenter davantage le ménage commun. Si par dessus le marché, le coefficient d'impôt communal est élevé, la part du citoyen peu aisé s'alourdit d'autant. Prenons l'exemple de telle commune qui impose 1 fr. 50 par franc de base et arrête le taux de progression à 5 %, celui qui gagne 20 000 francs paie 1515 fr. pour les routes, l'épuration, l'école, l'eau, l'administration de sa commune. Tandis que M. Tour-

de-taille, qui déclare 200 000 fr. par an (il y en a plusieurs centaines dans le canton), verse 15 000 francs soit proportionnellement dix fois plus. Ainsi la progression a été abolie.

2. De son côté, le boursier communal encaisse, pour telle commune du pied du Jura, le 55 % de moins que si elle ignorait le système de l'arrêt de progression (comme dans les 260 autres communes). Cela signifie pour Pully quelque 2 millions, savoir 16 % du revenu fiscal, pour Corseaux 17 %, et pour Saint-Saphorin-sur-Morges plus du 90 % !

3. Dans certains cas, ce sera en outre l'Etat qui profitera de la marge, entre le 26 % (bientôt 28 %) du coefficient maximum et le produit de l'impôt communal selon le taux arrêté subtilement.

## Concurrence sauvage

Le système permet-il d'attirer des contribuables intéressants ? Cela n'est même pas évident, car les communes se livrent ainsi une concurrence sauvage, dont les personnes riches profitent pour soumettre les autorités à une sorte de chantage. Ou vous acceptez de réduire mon taux d'impôt, ou je déménage.

Que faut-il penser de cette menace ? Elle est largement factice, comme tout chantage, et repose sur la peur et l'ignorance. Toutes les communes finissent par être perdantes. Croyez-vous qu'il existe beaucoup de citoyens disposés à quitter leur villa, leur cadre, leur environnement, leurs habitudes, simplement pour payer moins d'impôts et s'offrir plus d'actions Nestlé, de champagne et de croisières ? Quant à ceux qui cherchent à s'installer dans un certain village, ne sont-ils pas plus attirés par le site, la tranquillité, la proximité de leur travail ou le prix avantageux du terrain ?

Il suffirait qu'une majorité de communes renonce à ce système médiéval, dans lequel les privilégiés bénéficient d'un privilège supplémentaire, pour que le Grand Conseil, plaçant le canton de Vaud au même rang que les autres, s'empresse de supprimer cette règle scélérate.

<sup>1</sup> Paru en français chez Stock, 1969 (620 p.).

<sup>2</sup> Précisons qu'outre le franc de base, l'Etat perçoit aujourd'hui 29 centimes additionnels.

<sup>3</sup> Par simplification, nous partons de l'idée que le taux d'imposition de cette commune est 1 fr. 10 par franc de base, comme à Lausanne.

## L'intoxication de la droite

Il ne faut pas s'imaginer que toute l'Entente vauvoise (l'alliance libérale-radical-catholique-pay-sanne) est de droite. Certains maintiennent sciemment ce qui est une machination destinée à maintenir des privilèges indus. Mais d'autres sont simplement dupés. Quant aux leaders, sont-ils de la sorte, les prisonniers des compagnies qui financent leurs campagnes électorales ou référendaires ?

Un argument mérite réflexion : celui de l'autonomie communale. Du moment que les communes fixent librement leurs ressources, dans le cadre de la loi cantonale, pourquoi les empêcher de renoncer à une part de la manne fiscale si elles n'en ont pas besoin ?

La réponse est simple : en renonçant à l'arrêt du taux de progression, qui ne profite qu'à une faible marge d'économiquement forts, elles seraient en mesure d'abaisser le coefficient de l'impôt, ce qui soulagerait tout le monde. Au lieu de 1 fr. 30 par franc de base, pour prendre un exemple, elles auraient 1 fr. 10, ce qui réduirait d'environ 15 % les impôts grevant les contribuables modestes. Et puis, après tout, les communes qui disposeraient de trop d'argent pourraient en verser une partie dans un fonds de péréquation pour celles qui sont défavorisées. N'oublions pas que la situation florissante d'une commune ne dépend pas nécessairement de son esprit d'économie ou de sa bonne gestion. Ainsi, dans le district de Rolle, un village a reçu un richissime étranger attiré par la beauté du paysage et le calme helvétique. Il a prêté à la caisse communale les nombreuses centaines de milliers de francs nécessaires à l'équipement. Aujourd'hui, il est bourgeois de l'endroit et président du Conseil général...

## Paradoxe

Rien de cela n'est ressorti des débats récents aux conseils communaux de Vevey, Moudon, Montreux, etc. Armés d'expertises de fiduciaires, la bouche pleine de jargon juridique et technique, les

chevaliers de la droite ont réussi à convaincre leurs ouailles qu'en payant les impôts des riches ils défendaient l'intérêt général. C'est un leurre, c'est une injustice insoutenable. Une fois de plus la bourgeoisie montre avec quelle habileté elle détourne les réformes de la gauche : ici c'est l'impôt direct sur le revenu, une conquête du XIXe siècle visant les propriétaires terriens puis industriels, qui frappe surtout les salariés petits et moyens, ceux qui n'ont aucun moyen d'évasion fiscale.

## ANNEXE

### Inégalités de revenus

A l'évidence, les managers et cadres supérieurs suisses comptent<sup>1</sup> parmi les mieux payés d'Europe; de surcroît, ils bénéficient d'une fiscalité très tolérante. Seuls leurs collègues français sont proportionnellement moins imposés.

#### Revenu moyen d'un PDG ou fonction analogue dans divers pays européens en 1972 :

	Après déduction des impôts et cotisations sociales	Revenu brut 1972
France	132 900	184 300
<b>Suisse</b>	<b>123 500</b>	<b>189 300</b>
République fédérale d'Allemagne	110 200	190 600
Belgique	100 600	165 400
Grande-Bretagne	94 200	153 300
Pays-Bas	76 600	141 600
Finlande	71 800	134 000
Danemark	69 100	146 300
Norvège	59 700	121 800
Suède	59 500	175 400

<sup>1</sup> Chiffres reproduits dans la publication de la Confédération romande du travail intitulée « La répartition des revenus » (1211 Genève 3, Chaudronniers 16).

Pour un petit revenu, l'impôt même à un taux bas est pris sur la part sinon indispensable, du moins nécessaire des ressources familiales.

Tandis que pour M. Tour-de-taille, qui gagne 200 000 francs, même 70 000 francs de contribution lui en laisse net 130 000, c'est-à-dire l'indispensable, l'utile, le superflu, et encore l'épargne et la croisière de vacances.

Il faudra au demeurant revoir tout le système fiscal, en coopération avec les pays voisins. Mais ceci est une autre histoire...

Ces chiffres sont extraits de la statistique établie par le Centre du management européen à Bruxelles; elle englobe 800 sociétés ayant un chiffre d'affaires de 200 à 400 millions de francs. L'imposition a été calculée pour un homme marié, père de deux enfants. Les résultats ont été pondérés compte tenu des écarts entre le coût de la vie dans les divers pays; ces chiffres sont donc pleinement comparables entre eux.

En revanche, dans la **statistique des salaires des travailleurs de l'industrie**, la Suisse ne figure pas au second rang; loin de là...

	Gains horaires bruts 1971 <sup>2</sup>
Suède	13.—
Norvège	12.35
Danemark	11.60
République fédérale d'Allemagne	10.25
<b>Suisse</b>	<b>8.50</b>
Grande-Bretagne	8.35
France	7.75

<sup>2</sup> Pondérés compte tenu des écarts entre les niveaux de vie.

## Prendre au sérieux les démographes

*Démographie: « Science ayant pour objet l'étude quantitative des populations humaines, de leurs variations, de leur état ».*

*Il y a quelque chose de rassurant dans cette définition du « Petit Larousse illustré »: voilà qu'une science existe réellement, qui permettrait de saisir globalement la destinée de la race humaine, et qui donnerait la possibilité de cerner l'un des problèmes les plus inquiétants de la planète; voilà que pourrait s'imposer, à travers des travaux réputés estimables, la précision scientifique dans des domaines où fleurissent les préjugés, les opinions toutes faites et les approximations! Soulagement... mais soulagement de courte durée; car aucun « homme de science » n'est moins pris au sérieux que le démographe.*

### Crier dans le vide

*Les constats démographiques se multiplient, de même que les cris d'alarme; mais pris en charge par les hommes politiques, ils finissent par perdre jusqu'à leur crédibilité statistique au long des querelles idéologiques. Ainsi le constat alarmant qui fut à l'origine de la récente Conférence mondiale de la population (Bucarest) s'est-il dilué progressivement pour la plupart des esprits concernés dans le choc des doctrines politiques.*

### Le poids du vieillissement

*Un autre exemple qui nous touche de plus près encore? Le vieillissement démographique... Depuis des années, les spécialistes les plus avertis tirent la sonnette d'alarme et conjurent qu'on tienne compte enfin de cette donnée fondamentale de l'évolution de notre population. Autant prêcher dans le désert: tenir compte du vieillissement démographique, ce serait se donner les*

*moyens de renverser la vapeur dans la majeure partie des secteurs importants de notre vie sociale et économique. Et là, on veut bien la fin, mais, stabilité de l'establishment politique oblige, il paraît exclu que l'on se donne les moyens.*

*Au moment où, par voie d'initiative, l'Action nationale propose aux citoyens suisses de rendre, tout à coup et brusquement, insolubles les problèmes posés depuis longtemps par l'évolution démographique de notre pays, il vaut la peine de revenir à certaines considérations de base en la matière.*

Tout d'abord, se mettre d'accord sur ce qui pourrait passer pour une évidence mais qui contient en germe toute une réflexion le plus souvent pas-

sée sous silence: constater le vieillissement d'une population, c'est constater une accumulation progressive de personnes dans des classes d'âges élevés. A cette accumulation, historiquement et par définition, une cause bien précise et pratiquement unique: la baisse de la natalité.

Là, un exemple s'impose, sous la forme d'une petite recherche statistique. Si l'on s'arrête aux modifications prévisibles et plausibles des structures de la population suisse (dans l'hypothèse où l'initiative de l'Action nationale n'est pas acceptée) d'ici à l'an 2000, le poids croissant des classes d'âges élevés apparaît comme le phénomène démographique principal des trois décennies à venir! (voir tableau ci-dessous).

### Evolution démographique : Suisse - Vaud 1900-1970 et perspectives pour 2000<sup>1</sup>

	1900	1970	2000	2000/1900	2000/1970
<i>Suisse, millions:</i>					
Population totale	3,3	6,3	6,8 — 7,0	× 2	+ 1/10
Population 65 ans +	0,2	0,7	1,05	× 5	+ 1/2
Population 75 ans +	0,05	0,25	0,45	× 9	+ 4/5
— 20 ans %	41 %	31 %	23 %		
+ 60 ans %	10 %	16,5 %	21 %		
<i>Vaud, milliers:</i>					
Population totale	282	512	550	× 2	+ 1/14
Population 65 ans +	16,6	64,5	92,0	× 5,5	+ 2/5
Population 75 ans +	4,4	23,3	38,5	× 9	+ 2/3
— 20 ans %	40 %	27 %	22,5 %		
+ 60 ans %	10 %	18 %	23 %		

<sup>1</sup> Tiré de « Population active et perspectives démographiques — Canton de Vaud 1888-1970-2000 », une publication de l'Office de statistique de l'Etat de Vaud (Caroline 11 bis, 1003 Lausanne). Août 1974.

Rien ne servirait, à partir de telles constatations, de se morfondre dans une culpabilisation générale sur le thème « la faible fécondité des couples suisses est contre nature et anti-économique ». L'essentiel est d'abord, aujourd'hui, de mesurer l'enjeu démographique, d'apprendre à tenir compte de celui-ci comme d'une composante majeure de notre avenir commun. A la clef de toute analyse, une alternative inéluctable, et depuis longtemps résumée par Alfred Sauvy dans une formule-choc, « croître ou vieillir ». Dans cette perspective, impossible de tricher avec une donnée simple, mais dont les prolongements sont systématiquement ignorés: une population qui voit son taux de reproduction diminuer est certaine d'être confrontée au problème du vieillissement (et plus la

chute du taux en question sera rapide, plus, à long terme, le vieillissement sera important).

En Suisse, le diagnostic est donc particulièrement net. Depuis longtemps déjà, la fécondité des couples helvétiques diminue en effet à tous les âges de procréation. Ce mouvement est rapide depuis dix ans, et n'est certainement pas près de prendre fin. En bref, cela signifie que dans les vingt-cinq années à venir, on peut s'attendre (voir le tableau page 4) à une augmentation spectaculaire de la proportion de personnes de plus de 65 ans, et surtout de celle des personnes de plus de 80 ans. D'où des modifications considérables à prévoir dans l'organisation de notre société. Il n'est que de considérer, notamment, l'évolution du nombre des « dépendants » pour s'en convaincre (la popu-

lation indépendante dans le tableau ci-dessous : 0 - 19 ans et 65 ans et plus):

**Populations dépendantes pour 1000 actifs <sup>2</sup>**

	CH 1930	CH 1970	CH 2000
Population jeune (0 - 19 ans)	803	754	564
Pop. inactive adulte (20 - 64 ans)	429	429	429
Population âgée (65 ans et +)	165	281	366
Population dépendante totale	1397	1484	1359

<sup>2</sup> op. cit.

● **SUITE ET FIN DU TEXTE AU VERSO**

## Logements des personnes âgées: des villes à réinventer

*Dans le remarquable travail cité plus haut, et consacré à la démographie suisse et vaudoise, les auteurs examinent systématiquement le poids du vieillissement de la population sur l'organisation de notre société. Voici ce que souligne par exemple Pierre Gilliland, directeur de l'Office de statistique de l'Etat de Vaud et co-rédacteur de l'ouvrage en question au chapitre du logement:*

Le vieillissement de la population est l'un des principaux facteurs d'accroissement du nombre de « ménages » d'une seule personne. Plus d'un ménage sur quatre a, comme chef de ménage, une personne âgée de plus de 65 ans. Or, la longévité croissante conduira à un nombre plus grand encore de personnes veuves, vivant fréquemment seules. Et la plus grande part de l'accroissement du nombre d'habitants sera celui des personnes de plus de 65 ans.

Les personnes âgées souhaitent avant tout continuer à habiter dans les logements qu'elles ont occupés pendant leur vie active. Cependant, sur

le plan de la santé et du confort, il est judicieux (avant la retraite même) que des personnes âgées puissent emménager dans des appartements mieux conçus et agencés en fonction des handicaps de l'âge. Il est à la fois économique et humain d'éviter une rupture de contact des personnes âgées avec leur milieu de vie (la rupture avec le milieu professionnel étant pour beaucoup une retraite « couperet »). A cet effet, il faut chercher les moyens de maintenir l'indépendance des vieillards. Les personnes âgées préfèrent vivre dans le cadre auquel elles se sont habituées, même s'il est inadapté. Mais elles ont également besoin de sécurité. De mauvaises conditions précipitent les états d'invalidité. Un facteur de santé et d'indépendance réside dans la disposition, sur le marché du logement, d'appartements spécialement aménagés pour les personnes âgées; ainsi des logements intégrés dans les quartiers (qui ont une préférence nette des vieillards par rapport aux cités de vieillesse). Or, l'offre actuelle d'appartements ne correspond pas aux besoins et aux possibilités financières des personnes âgées. Cette inadéquation pèse lourdement sur l'ensemble du marché du logement.

La demande existe potentiellement, mais ne s'exprime guère. C'est souligner la nécessité d'avoir

des appartements spécialement équipés, sans pour autant faire une construction de type ségréatif isolant plus encore les personnes âgées. Il s'agit de prévoir des appartements de petite dimension dans les nouvelles constructions, et aussi, forme souvent plus satisfaisante et moins coûteuse, d'aménager les appartements dans lesquels vivent les personnes âgées.

Les pouvoirs publics pourraient ainsi assouplir la rotation des appartements, bloqués par la disparité des prix et le manque de mobilité des personnes âgées. Ils assureraient de plus une sécurité aux vieillards, qui craignent une résiliation de leurs baux ou une hausse de loyer, éléments susceptibles de les affecter dans leur santé.

Il s'agit là d'un problème de politique de construction et de rénovation, à considérer dans l'ensemble des possibilités d'abaissement du coût du loyer, et lié à l'évolution démographique et à l'une de ses incidences structurelles sur les besoins.

Le corollaire de cette volonté de diminuer l'institutionnalisation est un considérable développement des services de prévention, d'aide et de soins à domicile, une adéquation des services et une plus grande efficacité. Le logement est un facteur de santé.

# Prendre au sérieux les démographes (suite)

Commentaire des auteurs du calcul, relevant que l'apparente stabilité du nombre des dépendants aux deux extrêmes choisis peut laisser penser que les charges financières globales resteront finalement les mêmes pour la population active<sup>3</sup> :

« D'aucuns ont conclu rapidement que les charges financières globales resteraient identiques pour la population active. Or ce n'est pas le cas. Les charges financières de l'entretien d'un enfant sont inférieures à celles d'un vieillard. Même si les coûts de la population jeune croissent (écoles, université, prévoyance sociale, loisirs), les dépenses sont supportées dans une large mesure par les parents. Les allocations familiales sont loin de compenser le coût de l'entretien et de l'éducation d'un enfant; elles sont faibles comparativement à une retraite ou une allocation de vieillesse. Les investissements scolaires sont importants; ceux pour les établissements de malades chroniques et des hôpitaux, où sont soignés un grand nombre de personnes âgées, le sont plus encore. »

## Le prix à payer

De telles notes amènent naturellement à se demander quel sera le prix à payer pour le vieillissement prévisible de la population suisse. Quelques « postes » importants:

### 1. Impôts

— Recettes fiscales. Aucune étude sérieuse n'a été menée pour tenter de mesurer l'impact exact du vieillissement sur les rentrées fiscales. Toutefois, on est en droit de penser qu'une personne de plus de 65 ans ne représente plus pour l'Etat un contribuable aussi intéressant qu'elle ne l'était pendant sa période active (diminution du revenu parallèle à celle du taux d'imposition).

<sup>3</sup> Op. cit.

### 2. AVS

— Sécurité sociale. Qui dit vieillissement, dit aussi évidemment accroissement des charges sociales (supporté par un nombre de plus en plus restreint d'actifs).

### 3. Médecine

— Morbidité hospitalière (propension à être hospitalisé). Les personnes de plus de 65 ans témoignent d'une morbidité hospitalière quatre fois supérieure à celle des personnes plus jeunes. Il faudra donc créer et renouveler l'infrastructure médico-hospitalière. Mais où trouverons-nous le personnel hospitalier indispensable? Car le vieillissement démographique a son corollaire: la base de recrutement du personnel médical et paramédical se rétrécit!

### 4. Pouvoir d'achat

— Inflation. On doit admettre que l'inflation sera encore multipliée par la présence, parmi les consommateurs, d'un nombre de plus en plus important de personnes du troisième âge disposant d'un pouvoir d'achat sans contrepartie en travail (c'est-à-dire sans production de marchandises ou de services).

Les caractéristiques de cette nouvelle société qui attend une population helvétique en constant vieillissement et en très faible croissance sont donc particulièrement préoccupantes en soi; elles deviennent tout à fait inquiétantes si l'on sait qu'aucun effort d'envergure n'est encore entrepris pour préparer l'avenir d'une Suisse âgée.

Et les promoteurs de l'initiative xénophobe d'accélérer le mouvement: selon des estimations officieuses, le 60 % des étrangers qui devraient quitter notre pays en cas de « oui » ont entre 20 et 50 ans, et sont donc jeunes et actifs...

## Les failles du mécénat

... Cette difficulté que nous avons, dans notre pays, à observer nos propres lois et réglementations. Et j'entends bien: non pas le simple citoyen, non pas vous et moi, mais même les autorités qui ont promulgué la loi!

Par exemple, cette disposition, qui n'est, autant dire, *jamais* observée, selon laquelle dans le budget de toute construction d'immeubles, publics ou locatifs, un 2 % doit être prévu pour la décoration — fresque, mosaïque, sculpture...

On me dira que souvent l'initiative privée vient à la rescousse et organise des concours, prix, etc., ou pratique d'une façon ou d'une autre le mécénat. Il est vrai. Par exemple ce concours organisé cette année par *Bayer AG Bayer Pharma* à Zürich, sur le thème: « Paysages du cœur » (le participant recevait une information sur le cœur et le système circulatoire):

« Le sens de ce concours, indiquait-on au surplus, n'est pas d'obtenir une représentation anatomique du cœur et de son système, mais de trouver une interprétation ou une abstraction qui, avec des moyens d'expression artistiques ou stylistiques, traite le « complexe » cœur, éventuellement dans les sens du thème proposé « Paysages du cœur ». L'artiste participe au concours sur invitation. Il est prévu un premier prix de 6000 francs, un deuxième de 3600 francs et un troisième de 1800 francs: Total: 11 400 francs.

Voilà, à première vue, des conditions généreuses. Toutefois, à la réflexion, on s'aperçoit de ce qui suit:

— A supposer que l'artiste consacre un mois à son travail (les travaux doivent « correspondre à une finition qui permette de les intégrer sans autre dans une exposition (pas d'esquisses) », dit le règlement du concours), le lauréat, bénéficiaire du premier prix n'aura pas perdu son temps et sa peine; celui du second prix aura été rétribué tout juste décentement; celui du troisième assez médiocrement.

— Par ailleurs, à supposer — supposition raisonnable — qu'il y ait trente envois, chaque artiste n'a qu'une chance sur dix de figurer parmi les lauréats... Or il s'agit d'artistes déjà plus ou moins cotés, de professionnels, puisque le concours se fait par invitations.

— Par ailleurs encore, les artistes qui ne seront pas primés auront travaillé doublement pour rien, puisque d'une part ils ne toucheront pas un sou, et que d'autre part, ils auront créé une œuvre vraisemblablement inutilisable, invendable, puisque le thème est imposé et qu'il est peu probable qu'elle intéresse un amateur.

Or de cela, les organisateurs, dont on ne saurait suspecter les bonnes intentions, ne semblent même pas conscients.

Et l'on s'étonne que la Suisse — si l'on en croit Orson Welles — ne produise que des pendules-coucou !

J. C.

## LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

### Portrait

« Die Weltwoche » (41) publie un portrait du directeur de l'Union suisse des arts et métiers: Otto Fischer (1915, sergent à l'armée). On y découvre qu'il a étudié à Genève (mais on ne nous dit pas qu'il fut « Stellien ») et vécu à Montreux, lorsqu'il travaillait au Contrôle fédéral des prix. Sa prédilection pour la politique de la « caisse vide » lorsqu'il s'agit des caisses de l'Etat trouve une explication, comme son attitude politique — mal comprise de ses amis radicaux — lorsqu'il estime qu'un développement de l'AVS est préférable à un deuxième pilier qui sera trop cher pour les employeurs et les salariés. Notons aussi, pour la petite histoire, qu'Otto Fischer est un des rares parlementaires à s'exprimer sans manuscrit lorsqu'il est à la tribune du Conseil national.

### La politique dans les « journaux féminins »

— Les journaux féminins ont beaucoup d'ennemis parmi le MLF, mais ils ont aussi de nombreuses lectrices. « Annette » (41) a suivi deux parlementaires romandes au cours de la dernière session, Gabrielle Nanchen (VS) et Liselotte Spreng (FR). Il s'agissait de voir comment elles conciliaient leur vie publique et leur vie privée. Un document humain plus qu'un document politique au sens que l'on donne souvent à ce mot (c'est tout juste si l'on rappelle le postulat Nanchen pour la retraite « à la carte » et l'intérêt tout particulier de la conseillère nationale valaisanne pour les questions touchant à la participation et à l'assurance maladie; la note « politique » du portrait de Liselotte Spreng: une certaine difficulté, malgré son bilinguisme, à « digérer » entièrement les travaux en allemand).

### La droite libérale

— Dans son compte rendu du congrès de Florence de l'Union libérale mondiale, la « Neue Zürcher Zeitung » (461) note que le débat sur la cogestion n'a permis de dégager qu'un compromis. On doit admettre que les délégués suisses à la commission « L'homme et le travail », l'ancien conseiller aux Etats Blaise Clerc (libéral) et M. Gustave Egli, des syndicats autonomes, n'étaient pas les délégués les plus progressistes.

### Les archives de la PIDE

— Dans le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger », un document qui mérite la citation; le journaliste français René Backmann a eu accès aux papiers secrets de la police politique portugaise aux ordres de Caetano, la tristement célèbre PIDE, après le renversement du régime dictatorial de Lisbonne.

— A noter, dans le supplément « politique et culturel » de fin de semaine de la « National Zeitung », un reportage sur la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la participation en Allemagne

fédérale, une réflexion sur les dangers qui menacent la presse écrite (sur la base des thèses connues de Jean-Louis Servan-Schreiber mettant l'accent sur l'ingérence de plus en plus grande de l'Etat dans le monde des journaux).

## BAROMÈTRE

### 1+1=2

L'Imprimerie coopérative d'Aarau (Druckerei Genossenschaft Aarau) est menacée de banqueroute: 60 collaborateurs pourraient perdre leur emploi. On cherche les responsables et on croit les avoir trouvés: les déficits du quotidien socialiste « Aargauer AZ » pris en charge pendant des années.

Dans la presse de gauche, le militantisme passe, non seulement par la diffusion d'idées généreuses, mais aussi par le contrôle de la gestion.

## Le verre

Cerne du vide  
Aveu léger  
Du vide.

De toujours  
Sur la table  
Il repose  
Il attend —

Que le vin  
Coule  
Et le Temps  
Se décide.

Gilbert Trolliet

## Armée: tenir compte de la Hollande

Problèmes de discipline et agitation dans la troupe ne sont pas l'apanage de la seule armée suisse. La fin de la guerre froide, la baisse de la tension entre les deux blocs, mais aussi l'émergence de nouvelles générations peu disposées à supporter les rapports hiérarchiques que leurs aînés considéraient comme normaux, ces éléments et d'autres encore ont favorisé une remise en question de l'armée dans tous les pays occidentaux.

Très souvent la contestation de l'institution militaire se cristallise sur la liberté d'expression au sein de l'armée. Reconnue par tous les pays, garantie par la Convention européenne des droits de l'homme, la liberté d'expression se voit plus ou moins restreinte pour tout ce qui touche la défense nationale.

A titre de comparaison, quelques éléments au sujet de la situation hollandaise. Le Code pénal néerlandais (section 147) punit « celui qui tente de saper la discipline dans les forces armées au

moyen de signes, d'actions, de discours, de chants, d'écrits ou d'images, ou rend possible la distribution d'écrits ou d'images, montre ou détient ce matériel » d'une peine d'emprisonnement de trois ans au maximum.

Les critères de la justice militaire sont flous et permettent une interprétation très extensive des articles du Code pénal. Où s'arrête la liberté d'expression tolérable et où commence une entreprise susceptible de miner la discipline militaire ?

### Un syndicat de conscrits

Un syndicat des conscrits (VVDM) se constitue en 1966, avec succès. Il regroupe 30 000 des 45 000 appelés. Très rapidement, il devient l'interlocuteur du Ministère de la défense. Son action, limitée tout d'abord à des problèmes d'ordre matériel, débordé ensuite sur des questions de discipline et de participation aux décisions. Le syndicat publie un journal largement diffusé dans les casernes et à la rédaction duquel les soldats collaborent activement. Au cours de sa campagne pour la liberté d'expression il obtient la suppression d'une liste de publications interdites.

La situation actuelle n'est pourtant pas satisfaisante. Plusieurs condamnations ont été prononcées — amendes et emprisonnement — contre les auteurs d'écrits « présentant des vues fausses et négatives dans l'intention de créer l'inquiétude et la suspicion parmi la troupe, éléments susceptibles de faire naître opposition et sédition dans l'armée ».

Le VVDM a encore beaucoup à faire dans la défense des intérêts et de la liberté d'expression des conscrits. Son action est largement tributaire de la couleur du gouvernement en place et de l'interprétation qui est donnée de la réglementation en vigueur. Mais l'intérêt de la situation hollandaise réside dans le fait qu'à travers une organisation, soutenue par les partis de gauche et les associations de jeunesse, une action collective pour démocratiser l'armée, menée par les premiers intéressés, les soldats, est possible. Ce que nos militaires se refusent à accepter, ne tolérant les demandes des soldats qu'à titre individuel (règlement de service) et considérant la collaboration entre civils et militaires comme un crime (Code pénal militaire).

## Bûchers chiliens

Des nouvelles du Chili ? La junte se porte bien, merci.

Pour le reste du pays, il est difficile de se faire une idée, à moins de décrypter les communiqués officiels, tous plus léfinants les uns que les autres, (mis à part de violentes diatribes sur la gestion économique de l'Unité populaire et les traditionnelles attaques contre le communisme international).

Rien d'étonnant à ce black-out de l'information : un des premiers soins des nouveaux maîtres de Santiago a consisté en une reprise en main des moyens de communication de masse. Et là, la « normalisation » n'a pas été moins sanglante et moins brutale que dans d'autres secteurs; les premiers bilans précis commencent à parvenir en

Europe (cf. notamment « Chile Informativo internacional » N° 8).

Quelques chiffres et quelques faits.

— Presse écrite. Onze quotidiens paraissaient à Santiago; cinq d'entre eux furent fermés le 11 septembre, et d'autres par la suite (organes communistes, socialistes et indépendants); aujourd'hui, dans la capitale chilienne, on ne trouve plus que cinq quotidiens (onze publications provinciales ont été interdites, ainsi que vingt-six publications de diffusion nationale et de nombreuses revues).

— Presse orale. 155 radio-émetteurs au Chili à la veille du coup d'Etat, 40 éliminés. La junte contrôle directement ou indirectement les trois chaînes de télévision qui couvrent le pays.

En matière de politique culturelle, le climat imaginé par Ray Bradbury dans « Fahrenheit 451 » est devenu réalité. Les textes de Dostoïevski (« el

autor es ruso, si es ruso, es comunista »), Gabriel Garcia Marquez, Maxime Gorki, Mark Twain ont été réduits en cendres (pour ne pas parler, bien sûr de ceux de Lénine, Mao ou Marx). L'épuration a été menée par le personnel du Service des archives, bibliothèques et musées. L'entreprise qui éditait les classiques de la littérature universelle pour les diffuser à des prix populaires, placée sous la direction d'un militaire, a offert ses stocks à une fabrique de pâte à papier.

La situation des journalistes n'est pas moins tragique : dix d'entre eux ont été assassinés ou fusillés lors de séances de torture, tandis que quarante-deux sont détenus sans que la junte le reconnaisse expressément.

Pendant ce temps, l'asile est refusé en Suisse à trente-deux réfugiés du Chili. Le règlement, c'est le règlement.